



Sommaire de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouatouchouan à Mashteuiatsh, le lundi 27 janvier 2014 de 9 h 10 à 17 h (arrêt de 10 h 20 à 10 h 35, de 12 h 15 à 13 h 45 et de 15 h 25 à 15 h 35).

Sont présents : M. Gilbert Dominique, chef
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller

S'excusent : M. Gilbert Dominique, chef (15 h 35 à 17 h)
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef (13 h 45 à 14 h 20)
M. Patrick Courtois, conseiller (16 h 55 à 17 h)
M. Jonathan Germain, conseiller (16 h 50 à 17 h)
M^{me} Julie Rousseau, conseillère (13 h 45 à 14 h 10)



TERRITOIRE DE COUPE – VOLUME DE BOIS

CONSIDÉRANT la priorité d'atteindre le seuil de rentabilité des activités de récolte pour leur viabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la protection des sites d'importance culturelle va demeurer à un niveau acceptable dans nos sites de récolte au secteur Duteau en 2014;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan demeure hautement préoccupé par le niveau de perturbation cumulé dans le territoire de l'aire d'aménagement et de développement ilnu (ci-après AADI);

CONSIDÉRANT QU'il demeure prioritaire pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan de prendre en charge la gestion des ressources de l'AADI.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, conformément à la recommandation de la direction Patrimoine, Culture et Territoire, décide de:

- Choisir le secteur Duteau pour la récolte de 2014 de 50 000 m³ de bois résineux en vertu du permis de récolte aux fins de l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois (PRAU) qui lui est octroyé annuellement;
- Demander que la gestion d'une forêt de proximité couvrant le territoire de l'AADI soit consentie dès 2015 à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan incluant un volume de récolte supérieur à 50 000 m³.



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

PLAN D'EFFECTIFS – 12^E TOUR

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord au 12^e tour du plan d'effectifs.

Celui-ci prévoit tout d'abord la création d'un poste de coordonnateur au développement, à l'intégration et à l'évaluation des politiques et des programmes au sein de la direction générale, et ce, du 27 janvier au 31 mars 2014.

Il est également prévu la prolongation de deux postes au sein du secrétariat exécutif, soit le poste de coordonnateur aux Affaires extérieures et le poste de chargé de projet, et ce, jusqu'au 31 mars 2014.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

À noter que M^{me} Julie Rousseau s'est retirée de la réunion pour les discussions au sujet de la deuxième partie du plan d'effectifs puisqu'elle se considère en conflit d'intérêts, ayant un lien de parenté immédiat avec l'une des personnes impliquées au dossier.



VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 5-40 DU RANG « A »

Conformément à la recommandation de la direction Travaux publics et Habitation, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est d'avis d'allouer, sans aucuns frais, le lot 5-40-1 du Rang « A » à M^{me} Janine Tremblay afin de corriger l'empiètement de sa clôture sur le terrain de la bande, considérant qu'elle va défrayer le coût relatif à l'arpentage.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité



RÉSOLUTION N° 5675

CONSIDÉRANT QUE dans son cheminement vers l'autonomie, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite s'assurer que des services publics de qualité soient offerts à la population de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du Protocole et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

IL EST RÉSOLU QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes, par le biais d'une correspondance, que le gouvernement fédéral, durant l'examen du Protocole, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTION N° 5676

CONSIDÉRANT QUE dans son cheminement vers l'autonomie, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite s'assurer que des services publics de qualité soient offerts à la population de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

CONSIDÉRANT QUE la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

CONSIDÉRANT QUE le Protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement pourrait se servir de l'examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le Protocole), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

IL EST RÉSOLU QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes, par le biais d'une correspondance, que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole du service postal canadien et que le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole.
- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

Proposée par Mme Marjolaine Étienne
Appuyée de Mme Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTION N° 5677

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie considère important de soutenir les actions visant la transmission culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le 31 août 2005 Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté la Politique d'affirmation culturelle des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE les Pekuakamiulnuatsh ont comme tradition de célébrer leur fierté notamment dans le cadre de la Journée nationale des Autochtones;

CONSIDÉRANT QUE Patrimoine Canadien offre un programme « Le Canada en fête », fournissant une aide financière pour la commémoration et la célébration du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le programme peut soutenir financièrement des activités communautaires telles que la Journée nationale des Autochtones;

CONSIDÉRANT QUE la Direction – Patrimoine, culture et territoire a déposé une demande de financement dans le cadre de ce programme pour 2013-2014 totalisant 45 694 \$;

IL EST RÉSOLU d'appuyer ce projet et de désigner le directeur, Patrimoine, culture et territoire à titre de gestionnaire et de signataire des ententes ainsi que tout autre document relatif à ce projet.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M^{me} Marjolaine Étienne
Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTION N° 5678

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale a le désir de régulariser l'arpentage dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE ARMANDE Siméon no XXXX et Marie-Andrée JULIE Tremblay no XXXX possèdent la résidence située au 1785 Ouatshouan;

CONSIDÉRANT QU'une des deux remises empiète sur le lot 11-A-1 du Rang « A » plan R.S.Q. 4006R et est détenu par la bande;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE le Conseil, lors de sa réunion régulière tenue le 30 septembre 2013, a accepté d'allouer sans frais le lot où il y a empiètement d'une partie du lot 11-A-1 du Rang « A », maintenant connu comme étant le lot 118 du Rang « A » plan C.L.S.R. 102447;

CONSIDÉRANT QUE M^{mes} Siméon et Tremblay assumeront les frais reliés à l'arpentage du lot 118 du Rang « A » au montant de 750 \$);

IL EST RÉSOLU d'allouer sans frais la totalité du lot 118 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 102447, d'une superficie de 215,28 pieds carrés;

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan alloue, selon l'article 20(1) de la Loi sur les Indiens à ARMANDE Siméon n° XXXX et Marie-Andrée JULIE Tremblay n° XXXX membres de la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean, le terrain décrit ci-dessus.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la directrice - Travaux publics et habitation par intérim, M^{me} Adèle Robertson, pour accepter l'acte de vente et transfert de terre et pour signer les documents afférents pour la vente et le transfert du terrain identifié à la présente.

Note : Les numéros de bande sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M^{me} Marjolaine Étienne
Adoptée à l'unanimité



SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

24 janvier 2014 – Pekuakamiulnuatsh Takuhikan décide d'assumer financièrement la participation de M. Patrick Courtois au 5 à 7 bénéfice de l'organisation au coût de 20 \$.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité

35^E ÉDITION RENDEZ-VOUS NOVICE-ATOME DE ROBERVAL

29 janvier au 9 février 2014 – Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accorde un don de 1 000 \$ pour l'évènement.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité

ACADÉMIE DE TAEKWONDO DE ROBERVAL

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accorde un don de 200 \$ à l'organisme pour l'achat de nouveaux tatamis.